



Association des Bibliothèques Fribourgeoises  
Vereinigung Freiburger Bibliotheken



## « Lecture Académie » : règlement

Le jeu « Lecture Académie » a pour objectif de promouvoir la lecture auprès des jeunes en la rendant festive. Répondant à certaines progressions d'apprentissage du *Plan d'études romand*, ce concours vise entre autres à apprendre aux enfants à identifier leurs propres goûts en matière de lecture, à les inviter à fréquenter les bibliothèques, à promouvoir le plaisir de lire et à mettre en valeur la littérature jeunesse d'auteurs contemporains.

Le présent règlement définit les règles du jeu, ainsi que son déroulement. Les participants et leurs représentants légaux, par leur inscription, l'acceptent.

### Organisateur

La manifestation « Lecture Académie » est organisée par un comité affilié à l'Association des bibliothèques fribourgeoises BiblioFR.

### Conditions de participation et modalités d'inscription

Le concours est ouvert à tout élève des classes 6-8<sup>H</sup> du canton de Fribourg (classes à deux degrés incluses).

Les élèves reçoivent en bibliothèque ou en classe le coupon de présentation avec l'inscription à compléter.

- L'inscription dûment remplie et signée par l'élève et le représentant légal est remise à la bibliothèque de lecture publique la plus proche. Celle-ci se chargera de la transmettre au comité.
- L'inscription peut aussi être envoyée directement par la poste à l'adresse suivante :

Bibliothèque régionale de Marly  
Anne Dagon  
Route de Fribourg 15  
1723 Marly

- L'inscription peut se faire en ligne : [www.bibliofr.ch](http://www.bibliofr.ch) > Activités > Lecture Académie
- Les inscriptions au sein d'une classe se font par le biais d'un formulaire en ligne ([www.bibliofr.ch](http://www.bibliofr.ch)).

L'inscription est à remettre jusqu'au 15 mars. Les participants reçoivent par e-mail une confirmation de la date et de l'heure des ateliers-théâtre ainsi que des sélections.

### Déroulement du jeu

#### Tours de qualification

Les auditions sont organisées dans les bibliothèques de lecture publique et scolaires ainsi que des écoles de chaque région en fonction du nombre d'inscriptions. Elles ont lieu à la journée suisse de lecture de voix

Président/Präsident :  
Secrétariat/Sekretariat :  
Internet :

Pierre Buntschu  
BiblioFR, Bibliothèque cantonale et universitaire, Rue de la Carrière 22, 1700 Fribourg  
site web [www.bibliofr.ch](http://www.bibliofr.ch), blog <https://frebiblio.org/>, e-mail [info@bibliofr.ch](mailto:info@bibliofr.ch)



**Association des Bibliothèques Fribourgeoises**  
Vereinigung Freiburger Bibliotheken



haute qui se déroule chaque année au mois de mai. Si cette journée ne convient pas à l'institution hôte, une autre date peut être fixée. Le lieu, la date et l'heure du premier tour sont communiqués aux participants par email dans le courant du mois d'avril.

En fonction du nombre d'inscrits, des demi-finales seront organisées en plus des premiers tours de qualification.

### **Finale**

La finale a lieu au mois de juin dans un endroit de culture du canton.

### **Choix des lectures**

Les participants sont invités à choisir un extrait d'un roman de littérature jeunesse, de préférence d'un-e auteur-e contemporain-e. Les bibliothèques de lecture publique et scolaires sont encouragées à conseiller les participants. Lors de la convocation, chaque enfant est invité à donner des indications au comité quant à son choix de lecture.

La longueur de l'extrait ne doit pas dépasser trois minutes. Avant de commencer sa lecture, chaque enfant indique le titre et l'auteur-e du livre. Il contextualise brièvement son extrait.

### **Jury**

Les jurys des sélections sont composés de trois personnes :

- Une personne de l'institution-hôte
- Une personne externe choisie par cette dernière
- Un membre du comité « Lecture Académie »

Les membres du jury sont indépendants et la participation de leurs proches et famille est exclue.

Le jury de la finale est composé de personnalités fribourgeoises.

### **Prix**

Chaque participant-e au concours se verra remettre un diplôme.

Lors de la finale, les prix sont constitués de bons d'achat, de livres ou de jeux, gracieusement offerts par les librairies partenaires.

### **Droits**

Le comité se réserve le droit de diffuser publiquement, notamment via la presse et les médias locaux, les noms des gagnants, ainsi que leur commune de résidence.

Le comité se réserve le droit de prendre des photographies lors de toutes les phases du concours et de les diffuser à des fins de promotion de la manifestation, sauf avis contraire du représentant légal.

Toute voie de recours est exclue.

Ce règlement a été mise à jour par le comité de Lecture Académie le 2 novembre 2021.